

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision
Surintendance du Centre Jules-Léger

EXPÉDITRICE : Marg Connor
Directrice, Direction du milieu d'apprentissage

DATE : le 30 août 2013

OBJET : **Affiches sur le droit d'auteur *Lignes directrices sur l'utilisation équitable***

Vous trouverez ci-joint des exemplaires d'une affiche sur le droit d'auteur pour diffusion immédiate. Dans le souci de veiller à ce que tous les employés des conseils scolaires et des écoles comprennent et respectent la loi sur le droit d'auteur, le ministère de l'Éducation encourage fortement les conseils scolaires à distribuer ces affiches à tous leurs bureaux et aux écoles qui en relèvent.

L'affiche a été conçue pour rappeler aux éducatrices et éducateurs, aux administratrices et administrateurs et au personnel des écoles les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* que les conseils ont mis en œuvres au plus tard le 31 décembre 2012 pour se conformer aux modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur*. Ces lignes directrices ont été mises au point par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). L'affiche en question décrit les conditions et les limites à respecter lorsqu'il s'agit de reproduire et de diffuser des œuvres protégées par le droit d'auteur à des fins pédagogiques dans les écoles élémentaires et secondaires sans but lucratif.

Le Ministère encourage les conseils à donner des consignes à ses bureaux et aux écoles afin que l'affiche soit placée clairement en vue dans tous les postes ayant des imprimantes ou des photocopieuses, ainsi qu'à proximité de tout autre dispositif utilisé pour reproduire et diffuser la documentation sous forme électronique comme les scanners. Veuillez noter que cette affiche de 11 x 17 po. a été conçue pour remplacer l'ancienne affiche intitulée *AVANT DE COPIER*, qui n'est plus à jour. Vous pouvez télécharger des exemplaires supplémentaires de l'affiche à même le site Web du CMEC (www.cmec.ca).

Je vous écris également pour vous rappeler les dernières ressources produites pour obtenir la conformité aux dispositions de la loi sur l'utilisation équitable et le droit d'auteur :

- Le CMEC a mis au point une brève vidéo en ligne pour renseigner les directions d'école, les éducateurs et le personnel scolaire sur leurs droits et obligations en vertu de la *Loi sur le droit d'auteur*, y compris l'utilisation équitable des œuvres. La production est intitulée *Faire une utilisation équitable des œuvres protégées par le droit d'auteur* et elle peut être visionnée sur <http://www.cmec.ca/465/Programmes-et-initiatives/Droit-d-auteur/Information-sur-le-droit-d-auteur-pour-le-personnel-enseignant/index.html>.

- *Le droit d'auteur... ça compte!* est le titre du livret que le Ministère a fait parvenir en grand nombre aux conseils en février 2013 en vue de sa distribution aux éducatrices et éducateurs dans toutes les écoles. Les conseils sont encouragés à rappeler à tous les employés qu'ils doivent consulter le livret pour s'assurer qu'ils utilisent les œuvres protégées par le droit d'auteur en toute légalité. Le livret *Le droit d'auteur... ça compte!* peut également être téléchargé gratuitement à même le site www.cmec.ca.
- Le Ministère a diffusé la note Politique/Programmes (P/PM) 157 le 21 juin 2013. Cette note P/PM offre davantage de précisions sur les rôles et responsabilités des conseils scolaires et décrit des stratégies pour assurer la conformité à la *Loi sur le droit d'auteur*. Vous pouvez consulter ou télécharger la note à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/157f.pdf>. Nous vous saurions gré de le porter à la connaissance de vos surintendantes et surintendants et directions d'école.

Pour toute question sur la diffusion de l'affiche ou toute autre précision sur le droit d'auteur, veuillez communiquer avec le bureau régional du Ministère de votre région ou avec Guylaine Rheault-Oliver, Direction du milieu d'apprentissage, en composant le 416-212-1347 ou en lui envoyant un courriel à guylaine.rheault-oliver@ontario.ca.

Avec mes salutations les meilleures,

Marg Connor
Directrice, Direction du milieu d'apprentissage

p.j. Affiches sur le droit d'auteur *Lignes directrices sur l'utilisation équitable*

c.c. : Chefs des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation
Nancy Sanders, directrice, Direction des écoles provinciales, ministère de l'Éducation